



Réunion 4 Juillet 2024 à Varennes-Vauzelles

Procès-verbal N° 44

Présidence : M. Joseph BERFORINI

Présents : MM. COURTAUD Gilles, MONGIN Thierry, RAFFARD Pierre, ROUILLERE Christian

1 – OBLIGATIONS EQUIPES DE JEUNES

1.1 – SANCTIONS POUR NON-RESPECT DES OBLIGATIONS D'EQUIPES DE JEUNES

FIN DE SAISON 2023/2024

Consultation PV situation des Clubs au 19 Octobre 2023 et

Information auprès de l'Equipe Technique en date du 30 Mai 2024

Information auprès de la LIGUE BOURGOGNE FRANCHE COMTE

DEPARTEMENTAL 1 SPORT COMM

Club non en règle :

Application des dispositions financières

POUGUES LES EAUX (518970)

- 1^{ère} année d'infraction : • Amende H.01 60.00 €

RECTIFICATIF

DEPARTEMENTAL 2

Club non en règle :

Application des dispositions financières

COSSAYE (560457)

- 1^{ère} année d'infraction : • Amende H.04 45.00 €

La Commission demande à la Trésorière du District de porter au Crédit du club de COSSAYE la somme de 45.00 € trop perçus.

Le Président.



J. BERFORINI

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de sept (7) jours dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.